

Paris, le 30 septembre 2020

Objet : Changement de dénomination du FCP «UFF COURT TERME DYNAMIQUE _ Part C (code ISIN FR0007439260)».

Chère cliente, cher client,

Vous êtes actuellement porteur de parts du Fonds Commun de Placement « UFF Court Terme Dynamique _ Part C », code ISIN : FR0007439260, fonds nourricier du FCP « Capital Prudence », code ISIN : FR0013310844, (ci-après l' « OPCVM Maître ») et nous vous remercions de votre confiance. Nous vous informons de la décision de la société de gestion, Myria Asset Management, de procéder au changement de dénomination du FCP pour devenir « UFF Capital Prudence », à compter du 5 octobre 2020. Le prospectus et le DICI du fonds seront ainsi modifiés.

Nous attirons votre attention sur le fait que ceci représente le seul changement sur votre FCP et que toutes les autres informations qui figuraient dans le prospectus d'origine sont reconduites à l'identique, notamment en matière de profil de risque et de frais.

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter relative à ce changement.

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de votre FCP. Vous pourrez obtenir le prospectus sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Union Financière de France Banque
32 avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16 - France
Téléphone : 0805 805 809

ou sur les sites internet suivants : www.uff.net ou www.amf-france.org

Nous vous prions de croire, chère cliente, cher client, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pierre BISMUTH
Directeur Général